



**DEPARTEMENT DU VAL D'OISE  
ARRONDISSEMENT DE SARCELLES  
COMMUNAUTE DE COMMUNES CARNELLE PAYS-DE-FRANCE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SEANCE ORDINAIRE DU 6 DÉCEMBRE 2023**

**Membres en exercice : 42**  
**Présents : 29**  
**Votants : 36**  
**Date convocation : 30 novembre 2023**  
**Date d'affichage : 30 novembre 2023**

**L'an deux mille vingt-trois, le six décembre,  
Le Conseil Communautaire, légalement convoqué  
à 20h45, s'est réuni à Chaumontel,  
en séance publique, sous la présidence de Patrice Robin.**

**Étaient présents** : (29) Patrice ROBIN, Claude KRIEGUER, Paule LAMOTTE, Annick DESBOURGET, Christiane AKNOUCHE, Richard GRIGNASCHI, Jean-Noël DUCLOS, Jean-Marie-BONTEMPS, Delphine DRAPEAU, Sylvain SARAGOSA, Gilbert MAUGAN, Patrick FAUVIN, Michel MANSOUX, Michel ZEPPENFELD, Sylvie LOMBARDI, Jean-Christophe MAZURIER, Chantal ROMAND, Silvio BIELLO, Laurence CARTIER-BOISTARD, Gilles WECKMANN, Thierry PICHERY, Nathalie BENYAHIA, Jacques FÉRON, Jacques ALATI, Olivier DUPONT, Valérie LECOMTE, Hugues BRISSAUD, Laurence BERNHARDT, Cyril DIARRA, Conseillers Communautaires formant la majorité des membres en exercice.

**Absents représentés avant donné pouvoir** : (7) Corinne TANGE donne pouvoir à Jean-Noël DUCLOS, Jacques GAUBOUR donne pouvoir à Sylvain SARAGOSA, Nathalie DELISLE-TESSIER donne pouvoir à Michel ZEPPENFELD, Nicolas ABITANTE donne pouvoir à Michel MANSOUX, Éric RICHARD donne pouvoir à Patrice ROBIN, Sylvaine PRACHE donne pouvoir à Jean-Christophe MAZURIER, Pascal MARTIN donne pouvoir à Hugues BRISSAUD.

**Absents** : (6) Jacques RENAUD, Christophe VIGIER, Emmanuel DE NOAILLES, Jacqueline HOLLINGER, Fabrice DUFOUR, Sarah BÉHAGUE.

**Secrétaire de séance** : Michel MANSOUX.

N°2023/105	<b>MODIFICATION DE L'ANNEXE 2 À LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA C3PF ET LES COMMUNES POUR L'INSTALLATION, L'ENTRETIEN, LA MAINTENANCE, LA MODERNISATION OU LA MODIFICATION DU SYSTÈME INTERCOMMUNAL DE VIDÉOPROTECTION</b>
------------	--

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** les statuts de la C3PF adoptés par la délibération du 17 octobre 2018 et entérinés par l'arrêté préfectoral A19-024 du 6 février 2019, modifiés par délibération n°116-2021 du 24 novembre 2021 et entérinée par l'arrêté préfectoral n°A 22-085 du 26 avril 2022,

**Vu** le projet de tableau de répartition des rôles et responsabilités dédié à la maintenance de la vidéo protection,

**Vu** la délibération n° 2020/30 du conseil en date du 4 mars 2020 portant signature d'une convention de partenariat entre la C3PF et les communes pour l'installation, l'entretien, la maintenance, la modernisation ou la modification du système intercommunal de vidéoprotection,

**Vu** l'avis favorable de la commission travaux du 28/01/2020,

**Vu** l'avis favorable de la commission voirie, sécurité, vidéoprotection et numérique en date du 12 décembre 2022,

**Vu** l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 24 février 2020,

**Vu** l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 27 novembre 20223,

**Considérant** que la Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France dispose de la compétence optionnelle « Politique de la ville/développement de dispositifs locaux de prévention de la délinquance -étude, installation, gestion et maintenance de matériel de vidéoprotection sur le territoire communautaire et création de locaux techniques de visionnage » et bénéficie d'une délégation de gestion consentie par les communes du territoire.

**Considérant** que les conventions établies ont pour objet de définir les conditions du transfert de la compétence ainsi que les axes et points stratégiques de la politique de vidéoprotection, conférant à la Communauté de communes, la capacité exclusive de porter la maîtrise d'ouvrage de telles installations.

Aux termes de cette convention, la Communauté de Communes porte la maîtrise d'ouvrage des travaux d'installation, d'exploitation et de maintenance de vidéoprotection par :

- L'instruction du déploiement de nouveaux équipements et dispositifs ;
- L'adaptation et la modernisation pour le maintien opérationnel aux meilleures conditions techniques et fonctionnelles d'exploitation, des équipements et dispositifs techniques installés ;
- La garantie opérationnelle des réseaux et liaisons de communication et de report/stockage des images, dans les conditions fixées règlementairement.
- L'exploitation et la maintenance de ces équipements et dispositifs, par la contractualisation auprès d'entreprises spécialisées, afin de garantir la disponibilité maximale des équipements et dispositifs.

**Considérant** qu'au terme de la tranche n°3 de déploiement 2022/2023 aujourd'hui échu, le parc de vidéoprotection recense 223 points de vidéoprotection pour 323 caméras, ce qui en fait l'un des réseaux les plus denses de la région Ile-de-France Nord,

**Considérant** que la Communauté de communes propose, dans le cadre de programmes pluriannuels d'investissement, les orientations stratégiques en matière de sécurité et d'évolution des matériels et infrastructures. Elle propose des actions directrices, visant à uniformiser les équipements et dispositifs sur les dernières évolutions technologiques, en veillant à la qualité des infrastructures de communication, de stockage et de visualisation des images. Une approche qualitative est définie en relation avec les services de sécurité et de sûreté et les référents communaux,

**Considérant** qu'afin de clarifier le périmètre des demandes et les modalités de prise en charge et de contribution des communes, via un fonds de concours, il est mentionné en annexe 2 des conventions, un tableau référençant les actions pour la vidéoprotection. Compte tenu de l'évolution des besoins, et pour permettre au « *véhicule conventionnel* » de s'adapter à la politique de services proposée, il a été soumis à l'avis du bureau communautaire, une version actualisée de l'annexe 2, qui vient en remplacement de l'annexe préexistante,

**Considérant** notamment que les rubriques sont étendues pour élargir et référencer le périmètre des demandes, en intégrant notamment des nouveaux paramètres de gestion (trame noire, généralisation de la fibre optique pour les nouveaux points de vidéoprotection, mutation progressive des liaisons hertziennes présentant de faibles taux de disponibilité, vers des liaisons fibre point à point plus performantes).

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**APPROUVE** la version actualisée de l'annexe 2, qui vient en remplacement de l'annexe préexistante et qui servira de base à l'instruction préalable des nouveaux besoins recensés dans le cadre de la tranche de déploiement n°4 (2024/2025) ainsi que les nouvelles modalités de financement et répartitions des missions inhérentes.

Vidéoprotection		Annexe 2 à la convention		MAJ du : 07/12/2023												
Groupes	Numérotation	Action	Demandeur	Décideur	selon quels critères	Type dépense		Financement								
						Exploitation	Investissement	C3PF	Mairie (1)							
1 - Caméras	1-1	Dépannage une caméra en panne (maintenance)	Prest.	Prest.	Contrat de maintenance	X										
	1-2	Remplacement caméra hors d'usage (GER)	Prest.	C3PF	Avis technique prestataire		X									
	1-3	Remplacement caméra (amélioration performances sans changement de type)	C3PF	C3PF	Avis technique prestataire			X								
	1-4	Remplacement caméra par un type différent (changement besoin et fonctionnalités)	Mairie	Mairie	Avis technique prestataire			X								
	1-5	Déplacement caméra sur autre support	Mairie	Mairie	Avis technique prestataire	X										
	1-6	Réorientation caméra sur support existant	Prest.	C3PF	Avis technique prestataire	X										
	1-7	Déplacement point de vidéoprotection dans la commune (modification maillage communal)	Mairie	Mairie	Avis technique prestataire			X								
	1-8	Dépose/repose point de vidéoprotection pour travaux	Mairie	Mairie	Etude technique prestataire			X								
	1-9	Installation point de vidéoprotection compétence C3PF	Mairie	C3PF	Etude technique prestataire			X								
	1-10	Installation point de vidéoprotection hors compétence C3PF	Mairie	Mairie	Etude technique prestataire			X								
	1-11	Installation caméra mobile ou autonome	Mairie	C3PF	Etude technique prestataire			X								
2 - Accessoires caméras	2-1	Dépannage accessoires caméras (objectifs, IR...)	Prest.	C3PF	Contrat de maintenance	X										
	2-2	Dépose sans réemploi accessoires(objectifs, IR...)	Prest.	C3PF	Contrat de maintenance	X										
	2-3	Remplacement accessoires caméras	Prest.	C3PF	Contrat de maintenance	X										
3 - Mâts	3-1	Remplacement support (suite sinistre) cs génie civil	Prest.	C3PF	Contrat de maintenance	X										
	3-2	Dépose sans réemploi support cs génie civil	Prest.	C3PF	Contrat de maintenance	X										
	3-2	Dépose sans réemploi support cs génie civil	Mairie	Mairie	Contrat de maintenance	X										
	3-3	Déplacement support (modification maillage communal) cs génie civil	Mairie	Mairie	Etude technique prestataire			X								
4 - Matériels de transmission	4-1	Installation ou modification matériel de transmission de point à point	Prest.	C3PF	Etude technique prestataire	X										
	4-2	Installation ou modification matériel de transmission de point à multipoints	Prest.	C3PF	Etude technique prestataire	X										
	4-3	Installation d'une antenne point à point	Prest.	C3PF	Etude technique prestataire	X										
	4-4	Modification d'une antenne point à point	Prest.	C3PF	Etude technique prestataire	X										
	4-5	Création ou modification point relais	Prest.	C3PF	Etude technique prestataire			X								
	4-6	Installation autres matériels de transmission	Prest.	C3PF	Contrat de maintenance	X										
	4-7	Dépose autres matériels de transmission	Prest.	C3PF	Contrat de maintenance	X										
5 - Transmission et réseaux	5-1-1	Création d'un réseau de fibre optique propriétaire aérien	C3PF	C3PF	Etude technique prestataire			X								
	5-1-2	Création d'un réseau de fibre optique propriétaire aérien	Mairie	Mairie	Etude technique prestataire			X								
	5-2-1	Extension réseau de fibre optique aérien	C3PF	C3PF	Etude technique prestataire			X								
	5-2-2	Extension réseau de fibre optique aérien	Mairie	Mairie	Etude technique prestataire			X								
	5-3-1	Création d'un réseau de fibre optique propriétaire enterré	C3PF	C3PF	Etude technique prestataire			X								
	5-3-2	Création d'un réseau de fibre optique propriétaire enterré	Mairie	Mairie	Etude technique prestataire			X								
	5-4-1	Extension réseau de fibre optique enterré	C3PF	C3PF	Etude technique prestataire			X								
	5-4-2	Extension réseau de fibre optique enterré	Mairie	Mairie	Etude technique prestataire			X								
	5-5	Remplacement accessoires et matériels divers de transmission et réseaux	Prest.	C3PF	Contrat de maintenance	X										
	5-6	Installation accessoires et matériels divers de transmission et réseaux	Prest.	C3PF	Etude technique prestataire			X								
	5-7	Modification du réseau suite à travaux dans la commune (ex : enfouissement)	Mairie	Mairie	Etude technique prestataire			X								
	5-8	Modification du réseau pour amélioration performance	Prest.	C3PF	Etude technique prestataire			X								
	5-9-1	Mutation faisceau hertzien vers fibre optique	Prest.	C3PF	Etude technique de disponibilité du prestataire			X								
5-9-2	Mutation faisceau hertzien vers fibre optique	Mairie	Mairie	Etude technique de disponibilité du prestataire			X									
6 - Alimentations et sources d'énergie	6-1	Remplacement batterie hors service ou obsolète	Prest.	C3PF	Contrat de maintenance	X										
	6-2	Remplacement type batterie	Prest.	C3PF	Contrat de maintenance	X										
	6-3-1	Remplacement batterie par alimentation via réseau électrique	Prest.	C3PF				X								
	6-3-2	Remplacement batterie par alimentation via réseau électrique	Mairie	Mairie				X								
	6-4	Modification de l'alimentation électrique d'un PV, suite à enfouissement du réseau	Mairie	Mairie				X								
	6-5	Découplage alimentation électrique de l'éclairage public	Mairie	Mairie				X								
	6-6	Demande de comptage auprès d'ENEDIS	C3PF	C3PF	Demande Enedis			X								
6-7	Demande de raccordement fournisseur d'énergie	Mairie	Mairie				X									
7 - Stockage et transfert de données	7-1	Installation ou remplacement serveur	Prest.	C3PF				X								
	7-2	Dépannage ou relance ou serveur	Prest.	C3PF	Contrat de maintenance	X										
	7-3	Augmentation capacité du serveur (nombre de voies suite à + de caméras)	Prest.	C3PF	Contrat de maintenance	X										
	7-4	Création d'un transfert vers centre de supervision Gendarmerie	Prest. / Gend.	C3PF		X										
	7-5	Fourniture de disque dur (extraction gendarmerie)	Mairie / Gend.	C3PF				X								
8 - Système et équipements de supervision	8-1	Installation logicielle système de supervision	Prest.	C3PF				X								
	8-2	Mise à jour logicielle système de supervision	Prest.	C3PF	Contrat de maintenance	X										
	8-3	Licensing	Prest.	C3PF	Contrat de maintenance	X										
	8-4	Installation poste de relecture	Prest.	C3PF				X								
	8-5	Installation poste de supervision	Prest.	C3PF				X								
	8-6	Installation station de travail	Prest.	C3PF				X								
	8-7	Installation écran	Prest.	C3PF				X								
9 - Locaux	9-1	Création ou modification local technique vidéo	Mairie	Mairie	Selon plan mairie			X								
	9-2	Réorganisation matérielle suite à (ré)aménagement local technique vidéo	Mairie	C3PF	Selon plan mairie			X								
	9-3	Remplacement panneau information réglementaire de vidéoprotection (entrée/sortie de ville)	C3PF	C3PF				X								
	9-4	Panneau complémentaire information réglementaire de vidéoprotection	Mairie	Mairie				X								
10 - Maintenance	10-1	Maintenance préventive compétence C3PF	Prest.	C3PF	Contat maintenance	X										
	10-1	Maintenance préventive hors compétence C3PF	Prest.	Mairie	Contat maintenance	X										
	10-2	Maintenance corrective compétence C3PF	Prest.	C3PF	Contat maintenance	X										
	10-2	Maintenance corrective hors compétence C3PF	Prest.	Mairie	Contat maintenance	X										
	10-3	Gros Entretien Renouvellement	Prest.	C3PF	Programme GER	X										

(1) : % après déduction subvention à solliciter selon degré

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,  
Le Président, Patrice Robin